Information générale :

Jérémy CAPMARTIN

Mail : jrmcapmartin@gmail.com

Activités/ CV :

2009. Licence en Science Humaine et Sociale, mention Histoire.
2010. Maitrise en Histoire Médiévale en mobilité Erasmus à Lérida (Espagne), sous la direction de Claude DENJEAN.
Bourse de collaboration, secrétariat pour l'institut de recherche IRIS (Lérida).
2010/2011. Bourse de collaboration, travail de paléographie.
2011. Master d'Histoire Médiévale à Toulouse le Mirail, sous la direction de Claude DENJEAN.
2012. C2i2e.

Cadre de recherche du Master

J'ai étudié les testaments et les pratiques testamentaires dans la de Lérida (Catalogne) au XIII^{e} siècle.
Afin de pouvoir étudier le circuit du legs mais également les réseaux urbains qui se dévoilent dans la documentation, j'ai du mettre en place une base de données afin d'avoir une approche prosopographique. Le corpus d'étude se compose de 109 testaments, tous présents dans les différentes archives de la ville. L'essentiel des testateurs du corpus appartiennent à l'élite urbaine : le chapitre de la cathédrale, la noblesse et le patriciat. Un tel corpus permet donc d'analyser les pratiques testamentaires et de retracer les sociabilités urbaines notamment au sein des élites.

Intitulé du M1 : *El Cister dans le circuit du legs pieux. Pratiques testamentaires des élites lleidatanes du XIII^{e} siècle*.

Ce premier travail avait pour objectif d'analyser les legs fait par les lleidatans aux trois monastères principaux de l'ordre cisterciens en Nouvelle Catalogne : Poblet, Santes Creus et Vallbona de Les Monges. Au travers d'une étude de cas basée sur quelques femmes du corpus, on peut observer que les pratiques testamentaires, notamment le legs à l'ordre cistercien, divergent d'une testatrice à l'autre. Les pratiques mettent en avant le statut social de la testatrice. La dame, noble, n'a pas le met patrimoine que la femme du coutelier et ne legs pas ses biens de la même façon. Le legs à l'ordre cistercien met essentiellement en avant la vielle aristocratie qui est étroitement liée à ces monastères notamment par le jeu de clientélisme.

Intitulé du M2 : *Le testateur parmi les siens. Pratiques testamentaires des élites lleidatanes du XIII^{e} siècle*.

Suite à l'étude du M1, l'approche du seul legs envers les monastères cisterciens s'est révélée trop réductrice. Le travail de master c'est alors concentré sur l'ensemble des pratiques testamentaires.
L'ensemble des dispositions testamentaires met en scène l'entourage du testateur, cependant tous les légataires ne sont pas égaux. L'homogénéité de la documentation et la ritualisation des pratiques révèlent les réseaux sociaux et les stratégies familiales. Un des premiers éléments qui ce dégage de l'étude est le souci de la confiance. Les choix des exécuteurs testamentaire et des héritiers n'est pas du au hasard est témoigne de toute la confiance que le testateur leur accorde. Ainsi, les pratiques testamentaires révèlent les réseaux sociaux qui se tissent autour du testateur. Les legs s'intègre parfaitement dans cette sociabilité et son même acteur de jeu de connaissance. Léguer c'est aussi reconnaître le légataire et marquer son appartenance au réseau social du testateur. Les différentes pratiques récurrentes dans les testaments, comme le legs pieux ou encore la reconnaissance des dettes, sont à la fois reflets et acteurs de la sociabilité urbaine. Une étude des rixes qui opposent les familles du patriciat et des charges consulaires donne des éléments d'explication aux réseaux sociaux visibles dans les testaments. Les testaments ne sont pas un document isolé de la vie du testateur, ils s'intègrent dans un long processus de stratégie familiale et de sociabilité.